Outil d'auto-évaluation
Le dispositif de VAE pour obtenir un doctorat me concerne-t-il ?

□ Je suis **titulaire** d'un diplôme de **MASTER** ou d'un diplôme conférant le grade de master et j'ai déjà conduit un ou plusieurs projets de recherche dans le cadre de mon expérience professionnelle :

- ➢ Dans ce cas, je suis éligible à la VAE pour obtenir un doctorat

Par exemple,

- o J'ai identifié une problématique de recherche, des hypothèses de travail
- o J'ai réalisé une revue bibliographique sur ma thématique de recherche
- o J'ai collecté des données qualitatives ou quantitatives en suivant une méthodologie particulière
- o J'ai analysé des données en utilisant des outils statistiques
- o J'ai compilé des résultats et abouti à des conclusions sur mon étude
- o J'ai conduit des études, travaux, projets de recherche, enquêtes, expérimentations
- o J'ai rédigé des rapports, compte-rendus, analyses présentant mes travaux
- o J'ai publié des articles sur mes travaux de recherche dans des revues scientifiques à comité de lecture ou pas
- o J'ai présenté mes travaux de recherche lors de séminaires, conférences, journées d'étude

- ➢ Dans ce cas, mon expérience professionnelle est une expérience professionnelle de recherche
- ➢ Vous pouvez contacter vae.doctorat@univ-lyon2.fr et/ou consulter https://www.univ-lyon2.fr/recherche/doctorat/obtenir-un-doctorat-par-vae-a-luniversite-lumiere-lyon-2

□ J'ai un **projet de recherche**, et je souhaite le **réaliser**

- ➢ Dans ce cas, je ne suis pas éligible à la VAE pour obtenir un doctorat

- ➢ La VAE doctorale n'est pas le dispositif adapté cependant je peux envisager de m'inscrire en doctorat classique (https://www.univ-lyon2.fr/recherche/faire-un-doctorat)

Pour plus d'informations, vous pouvez consulter la **fiche RNCP 40525** du Doctorat https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/40525/ et notamment le résumé de la certification et les blocs de compétences.